

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ARBITRAGE

Date : Le Jeudi 6 octobre 2005

Lieu : 121 Avenue Malakoff 75216 PARIS

Présidence : M. PIETTE Jean-Louis

Membres Présents : MM. BACOURT Bernard, CUEFF Emmanuel, HUREAU Jean-Pierre, LOPEZ René, PORCU Alain, MONTEIL Henri.

Assistent : MM. Jean Pierre ESCALETES, Président de la F. F. F. (A une partie de la réunion)
RABBY Matthieu, Coordinateur Administratif de la D. N. A. (A une partie de la réunion)
Rémi HARREL, Administratif de la D. N. A (A une partie de la réunion)

ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES PRECEDENTES REUNIONS

Le Conseil,

Adopte sans modification les procès verbaux des réunions :

- Conseil du 8 juin 2005
- Conseil du 14 septembre 2005 (réunion restreinte pour auditions).

CONDOLEANCES

Le Conseil,

Informé du décès du père de Monsieur Marc BATTA, Directeur National de l'Arbitrage, présente à ce dernier ses très sincères condoléances et l'assure de son soutien dans ces moments de peine.

OUVERTURE DE LA REUNION

Monsieur Jean Louis PIETTE donne lecture du courrier que Monsieur Bernard SAULES, Membre du Conseil Fédéral, a adressé au Président de la F. F. F, suite à la décision du Président du C. S. A. de ne pas lui permettre de prendre part aux travaux du Conseil lors de sa séance de travail de ce jour.

Il explique les raisons qui ont dicté sa décision. Il rappelle d'une part que le représentant des arbitres au Conseil Fédéral participe aux réunions de la Direction Nationale de l'Arbitrage plénière (ancienne CCA) et d'autre part que le Conseil Supérieur de l'Arbitrage est un organisme au statut particulier dans la FFF, comme la DNCG et le Conseil National de l'Ethique et non une commission centrale dont les membres sont nommés chaque saison.

Le Conseil,

Déclare partager unanimement l'analyse de son Président.

Précise que les Présidents des Associations des Arbitres seront invitées à une réunion de travail, comme cela a été fait précédemment.

INFORMATIONS - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

DECISION DU BUREAU DU CONSEIL FEDERAL CONCERNANT LA DEMANDE DE Monsieur Bruno DERRIEN

Monsieur MONTEIL communique aux membres du Conseil, la décision du Bureau du Conseil Fédéral en date du 22 septembre 2005 concernant la demande M. Bruno DERRIEN, ce dernier souhaitant être maintenu sur la liste des arbitres à inscrire auprès de la F. I. F. A. pour l'année 2006.

Le Conseil,

Note que la demande de Monsieur Bruno DERRIEN a été rejetée, le Bureau du Conseil Fédéral ayant précisé qu'il ne lui appartenait pas de remettre en cause les listes des arbitres à inscrire auprès de la F. I. F. A, listes établies selon les règles fixées par la Direction Nationale de l'Arbitrage et confirmées par le Conseil Supérieur de l'Arbitrage

LISTE DES ARBITRES INSCRITS SUR LES LISTES DE LA F. I. F. A

Le Président revient sur la liste qui a été communiquée à la F. I. F. A. Il rappelle la nouvelle réglementation qui sera appliquée en fin de saison 2005/ 2006 concernant les F 1, 1^{ère} année qui seraient susceptibles d'être nommés internationaux.

A la demande de Monsieur Emmanuel CUEFF, M. Jean Louis PIETTE apporte des précisions sur la nomination des contrôleurs, notamment sur les critères auxquels ils doivent répondre.

STAGE ANNUEL DES ARBITRES DE L1, L2 et ASSISTANTS A COURCHEVEL AU MOIS DE JUILLET 2005

Le Président revient sur ces stages auxquels il a participé en partie, avec M. MONTEIL. Il tient à souligner :

- La qualité de ces rassemblements
- L'amélioration de l'ambiance notamment pour les F1

De son côté, Monsieur MONTEIL fait part au Conseil que des contrôles Antidopage ont été effectués à la demande de la Jeunesse et Sports, lors des tests physiques qui se sont déroulés au cours de ce stage.

NOTATION DES ARBITRES DE L1

M. Jean Louis PIETTE aborde les nouvelles dispositions prises par la D. N. Arbitrage, lorsque la note est inférieure à 14,5 et supérieure à 17. Il tient à rappeler que personne n'a accès aux notes avant le classement de fin de saison, ajoutant que chaque contrôleur a un code secret pour enregistrer ses notes. Il ajoute qu'à compter de cette saison, les notes seront publiées par ordre chronologique des contrôles ce qui n'était pas le cas auparavant et rendait inutilement obscur cet aspect du système.

Un long débat s'instaure sur les avantages et les inconvénients de mettre en place un classement à mi-saison. Aucune position claire ne se dégageant, la question sera reprise avec le D. N. A.

FONDS DE DEVELOPPEMENT ET DE FORMATION DE L' ARBITRAGE **FONDS BUT**

Monsieur Rémi HARREL aborde les journées de l'Arbitrage programmées les 7 et 8 octobre 2005. Il indique qu'il ressent un important enthousiasme pour ces 4^{èmes} journées consacrées au recrutement de nouveaux arbitres. Il signale que 10 forums régionaux et deux conférences de presse seront organisés, pour relayer cet important événement.

Poursuivant son intervention, M. HARREL communique le programme de la 3^{ème} Edition du Forum de l'arbitrage qui doit se dérouler ce même jour à Paris avec comme thème : « L'arbitre au Quotidien ».

Il aborde ensuite la manifestation qui doit avoir lieu à ABZAC, commune rurale du département de Charente. Il indique qu'il animera personnellement ce site auquel participeront des arbitres de L1.

Il termine en signalant que le partenariat complémentaire des Magasins BUT pour ces journées de l'Arbitrage s'élèvera à 600 000 euros

FONDS BUT ALLANT VERS LA LIGUE DU FOOTBALL PROFESSIONNEL

Le Conseil rappelle que l'aide pour la saison 2005 / 2006 s'élève à 600 000 euros. Il regrette de ne pas en connaître la destination. Il demande à MM. HUREAU ET CUEFF de questionner le Président Frédéric THIRIEZ sur cette question.

CELLULES DE RECRUTEMENT DES ARBITRES

Constatant les disponibilités financières réelles du nouveau contrat « But », le Conseil Supérieur de l'Arbitrage n'interviendra plus pour financer la création de ces cellules de recrutement. Il ajoute que « les initiatives locales » devront faire partie du plan d'actions des CDDRF et n'auront plus de financement spécifique. Par ailleurs, le Conseil décide d'attribuer dès maintenant une subvention de 1000 euros aux Ligues et aux Districts qui justifieront de l'existence d'une Commission Départementale de Détection, Recrutement et Fidélisation en cours d'activité depuis au moins la saison 2004/2005 ou d'une Cellule de Pilotage Régionale. Le bilan complet d'activité de la CDDRF ou de la CPR justifiant des actions mises en place et des perspectives à envisager devra être adressé à la D. N. Arbitrage pour le 15 novembre 2005 dernier délai.

EXPERIENCE SUR L' UTILISATION DU BALLON A PUCE

Le Conseil note qu'une première expérience a été réalisée par la FIFA. Il en attend les conclusions.

POINT SUR L' UTILISATION DE LA VIDEO

Le Conseil note que ce dossier n'a pas évolué, la FIFA s'opposant à cette expérience, ce qui interdit pour l'instant toute implication de nos arbitres dans ce domaine.

STATUT JURIDIQUE, FISCAL ET SOCIAL DES ARBITRES

Le Président développe les propositions d'actions dans le champ du Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative, actions à mettre en œuvre dans le cadre du développement de l'Arbitrage et de la création d'une filière. Il souligne que les projets présentés sont le fruit d'un travail réalisé au cours du séminaire du 12 avril 2005 au CREPS d'Ille de France et des réunions du Groupe de Travail spécifique organisées en juin et juillet 2005 et initié par le Ministre le 31 mai 2005. Il complète son information en indiquant que la structuration de l'arbitrage revêt des aspects très divers au sein des fédérations sportives, ajoutant que c'est pourquoi, le choix de celles-ci pourra se porter sur le(s) projet(s) plus approprié(s) à la politique qu'elles auront définie en matière d'arbitrage. Il souligne que les projets ainsi présentés nécessiteront une coordination et une mutualisation des moyens.

DEMANDE DE REVALORISATION DES INDEMNITES DES ARBITRES DE F1

Le Conseil prend connaissance de la demande formulée par les arbitres de L1 lors de leur stage de Courchevel.

Le Conseil,

Décide de programmer une première séance de travail pour examiner cette importante question dans le cadre de l'évolution possible des statuts. Il la fixe au jeudi 17 novembre 2005 à 14H30 au siège de la F. F. F.

AUDITION DE Monsieur Jean Marie LARTIGOT

Le Président informe le Conseil que le Bureau du C. S. Arbitrage auditionnera M. Jean Marie LARTIGOT, suite à un courrier de M. Bruno DERRIEN

PROCHAINES REUNIONS DU C. S. A.

Le jeudi 8 décembre 2005, au 121 avenue Malakoff 75016 Paris.

Le Président

Le Secrétaire

Jean Louis PIETTE

H. MONTEIL